

COMMUNIQUE DE PRESSE
N° 11-2007

TRAVAIL SAISONNIER : LA SAISON S'ANNONCE DURE ...

Compte tenu de la météo en France, les récoltes de fruits à noyaux risquent d'être amputées d'un cinquième, voire de 80 % pour les cerises. Le consommateur peut constater actuellement que les cerises sont présentées en pleine saison en petites barquettes à des prix très élevés.

Ces mauvaises récoltes risquent de se traduire par un coup de frein sur l'emploi saisonnier qui concerne actuellement 800 000 personnes. Les travailleurs saisonniers cherchent d'ordinaire à mettre les CDD bout à bout en allant d'exploitation en exploitation pour être employés à plein temps.

Les 800 000 travailleurs saisonniers ont signé 1,2 million de contrats de travail l'année dernière. La FGA-CFDT estime que 30 % d'entre eux immigreront pour la période des récoltes ou des vendanges. Les zones géographiques attirées par les récoltes françaises sont le Maghreb et les pays de l'Est dont les salariés bénéficient d'une liberté de circulation. Le travail saisonnier est rémunéré d'ordinaire au SMIC, alors qu'il met en jeu le résultat d'un an d'exploitation et qu'il demande du soin et du savoir-faire.

Depuis quelques années, la FGA-CFDT constate que des sociétés de prestations de services se sont installées sur le marché de la main d'œuvre. Celles-ci proposent, chaque été aux exploitants, des salariés recrutés dans leur pays d'origine, ce qui leur permet de percevoir un important différentiel entre le SMIC français et le salaire payé aux travailleurs. Sachant qu'une mauvaise récolte pose des problèmes de recrutement l'année suivante pour les exploitants (l'Allemagne en fait actuellement l'amère expérience), la FGA-CFDT travaille sur la fidélisation des salariés saisonniers et sur un passeport formation européen. Elle rappelle qu'elle a signé en juillet 2002 un accord « saisonniers » encadrant les différents types de contrats en matière de durée du travail, de formation professionnelle (accès à un plan mutualisé de formation professionnelle six mois après une sortie de contrat).

Aujourd'hui elle continue à valoriser les métiers de l'agriculture pour faire progresser la formation et les salaires de ce secteur. Elle agit notamment au travers d'une association : l'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation dans l'Agriculture (ANEFA). Cette association vient d'éditer un guide « bienvenue en agriculture » qui rappelle les droits et devoirs ainsi que les gestes aux travailleurs saisonniers. En lien avec la FGA, la Confédération CFDT s'apprête aussi à sortir à la mi-juin un guide syndical du travail saisonnier.

Paris, le 1er juin 2007

Contacts : Eric Swartvagher Tel. 06 12 72 80 47
Hervé Garnier : Tél. 06 87 01 80 77
Relations presse : Tel. 06 37 64 89 06